



Résultats des élections étudiantes

Namur, le 30 mars 2011

Les élections visant à désigner les représentants des étudiants aux FUNDP se sont déroulées le 29 mars dans le hall de la faculté de médecine. Les quorums de participation ont été atteints dans toutes les facultés et à la Chambre politique de l'AGE :

	<i>Votants</i>	<i>Électeurs</i>	<i>Pourcentage</i>
CF Droit	262	861	30,4%

Pour rappel, il fallait obtenir 20 % de participation pour l'élection à la Chambre politique de l'AGE et 25 % pour chacun des conseils facultaires. Sont dès lors élus pour siéger durant l'année académique prochaine au sein de la **Chambre politique de l'AGE**, les trente étudiants ayant obtenu le plus de suffrages :

	Prénom	Nom	Voix
1	Fabrice	IRADUKUNDA RUMASHANA	577
2	Thomas	VANDE CASTEELE	512
3	Corinne	MARTIN	335
4	Perrine	LHEUREUX	297
5	Pierre	CHARLES de la BROUSSE	267
6	Matthias	DEDOBBELEER	266
7	Jean-Philippe	DEGLASSE	266
8	Laurent	DEHON	263
9	Maïté	BILEN	258
10	Capucine	de ROCHELÉE	246
11	Jean-Benoît	RONVEAU	243
12	Eric	NIYIBIZI CYUZUZO	233
13	Rémi	BELIN	193
14	Simon	GOOSSE	190
15	Thomas	LINARD de GUERTECHIN	183
16	Simon	LACROIX	181
17	Elisabeth	LAGASSE de LOCHT	164
18	Sabine	LAMBERT	156
19	Marie	GÉRARD	153
20	Isadora	FRICK DE LA MAZA	150
21	Quentin	MASSON	150
22	Romuald	LA MORTE	149
23	Nadège	MARCIPONT	147
24	Natacha	de HEP CÉE	142
25	Ninon	VAN HECKE	139
26	Brice	RYCKAERT	126
27	Vincent	WELLENS	125

28	Arnaud	CORNELIS	123
29	Charles	COIBION	122
30	Eloïse	MOUTQUIN	122

Les autres candidats pour cette élection obtiennent les scores suivants :

	Prénom	Nom	Voix
31	Fatuma	LUSALUSA	113
32	Olivier	MERTENS	113
33	Bruno	CARIA	107
34	Nicolas	CARLIER	101
35	Constantin	BRENEZ	98
36	Aurélie	LEMAHIEU	94
37	Géraud	VANDERKELEN	89
38	Gabriel	DUSHIMIRE	50
39	Pascal	DEKEYSER	32

Pour le Conseil de la faculté de Droit, six postes étaient à pourvoir. Les six candidats sont donc tous élus :

	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Voix</i>
1	Pierre	JACQUES	64
2	Quentin	MASSON	45
3	Adélie	FADEUX	39
4	Géraud	VANDERKELEN	32
5	Nicolas	CARLIER	29
6	Fatuma	LUSALUSA	28 ²